

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS

### du Conseil Communautaire du jeudi 16 octobre 2025

#### Convocation

Date : 10/10/2025

Affichée et mise en ligne

Le : 10/10/2025

\*\*\*\*\*

Délibération n°  
74-CC161025

\*\*\*\*\*

#### Nombre de Membres :

- En exercice : 44
- Présents : 25
- Pouvoirs : 10
- Votants : 35
- Absents : 9

\*\*\*\*\*

#### Résultats :

- Pour : 35
- Contre : 0
- Abstention : 0

\*\*\*\*\*

Liste des délibérations  
Affichée et mise en ligne le : 17/10/2025

\*\*\*\*\*

Délibération mise en ligne sur le site internet de la CCSSO le :

06 NOV. 2025

#### AJUSTEMENT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT

**L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 16 octobre 2025, à vingt heures,** les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis à la Salle Polyvalente « Jean Ruby » - Infrastructure sports et loisirs - 5 route de Nanteuil - 60300 Mont-l'Évêque, sous la présidence de Monsieur Guillaume MARÉCHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le vendredi 10 octobre 2025, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Président de séance : Monsieur Guillaume MARÉCHAL**

**Secrétaire de séance : Monsieur Patrick GAUDUBOIS**

#### Siégeaient au Conseil Communautaire :

Madame BALOSSIER Françoise	Monsieur LEFEVRE Sylvain
Monsieur BATTAGLIA Alain	Madame LOZANO Michelle
Monsieur BOUFFLET Pierre	Madame LUDMANN Véronique
Monsieur CHARRIER Philippe	Monsieur MARÉCHAL Guillaume
Monsieur CURTIL Benoit	Madame MARTIN Emilie
Monsieur de la BÉDOYERE Jean-Marc	Monsieur MÉLIQUE Jacky
Monsieur DUMOULIN François	Madame MIFSUD Florence
Monsieur FROMENT Daniel	Monsieur NGUYEN PHUOC VONG Jean-Pierre
Monsieur GAUDUBOIS Patrick	Madame REYNAL Sophie
Madame GORSE-CAILLOU Isabelle	Madame ROBERT Marie-Christine
Monsieur GUÉDRAS Daniel	Monsieur SICARD Bruno
Madame JAUNET Christel	Madame TONDELLIER Viviane
Monsieur LAPIE Dominique	

#### Ont donné pouvoir :

Madame BENOIST Magalie à Madame REYNAL Sophie  
 Madame GAUVILLE-HERBET Cécile à Monsieur LAPIE Dominique  
 Monsieur GEOFFROY Rémi à Madame LOZANO Michelle  
 Madame GLASTRA Delphine à Monsieur LEFEVRE Sylvain  
 Monsieur LESAGE William à Monsieur CHARRIER Philippe  
 Madame LOISELEUR Pascale à Madame LUDMANN Véronique  
 Monsieur NOCTON Laurent à Monsieur BATTAGLIA Alain  
 Madame PALIN-SAINTE-AGATHE Martine à Monsieur GAUDUBOIS Patrick  
 Monsieur REIGNAULT Patrice à Madame MIFSUD Florence  
 Madame SIBILLE Elisabeth à Madame ROBERT Marie-Christine

Paraphes

16

16

**Ne siégeaient pas au Conseil Communautaire mais était représenté par son suppléant :**

Néant

**Étaient absents**

Monsieur ACCIAI Maxime  
 Monsieur BLOT Laurent  
 Monsieur BOULANGER Damien  
 Monsieur DIEDRICH Wilfried  
 Monsieur GAUDION Philippe  
 Monsieur GRANZIERA Gilles  
 Monsieur PATRIA Alexis  
 Madame PRUVOST-BITAR Véronique  
 Monsieur ROLAND Dimitri

Le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 25 présents et 10 pouvoirs.  
 Il constate que celui-ci est atteint et procède donc à l'examen de la question.

**EXPOSÉ DES MOTIFS**

**Monsieur le Président expose à l'Assemblée délibérante que,**

Conformément au vote du budget primitif qui s'est déroulé 03 avril 2025, et du vote du budget supplémentaire du 19 juin 2025, le Conseil Communautaire est invité à voter l'ajustement de l'autorisation de programme et crédits de paiement de la maison des assistants maternels, ainsi que l'ajustement des crédits de paiement des opérations voies cyclables et centre aquatique.

En effet, les marchés signés et les révisions de prix, ainsi que les travaux annexes nécessitent l'abondement de 196 000 € supplémentaires pour la maison des assistants maternels.

L'ajustement des crédits de paiement des opérations voies cyclables sont liés à la reconstruction de la passerelle avec quelques améliorations avenue Audibert, ainsi que l'avenant 2 de la voie verte de Senlis vers la zone d'activité des portes de Senlis.

L'ajustement des crédits de paiement pour le centre aquatique est lié aux frais de notaire pour l'acquisition des terrains pour l'espace de stationnement.

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des autorisations de programme et des crédits de paiements sur l'exercice 2025 et sur les exercices à venir :

N° Autorisation de Programme (AP)	N° opératio n	Libellé AP	Total AP votée antérieurement	Révision AP	Crédits de Paiement 2023 consommés (CP)	Crédits de Paiement consommés 2024 (CP)	Crédits de Paiement 2025 (CP)	Crédits de Paiement 2026 (CP)	Crédits de Paiement 2027 (CP) et au-delà
2023-1	31	Voies cyclables	4 200 000		24 851	395 405,03	2 530 061,25	860 000,00	389 682,32
2023-2	29	Terrains Familiaux Locatifs (TFL)	1 902 656		0	13 921,21	237 876,10	1 240 000,00	410 858,69
2023-3	19	Centre aquatique	20 000 000		0	15 490,96	481 178,04	5 430 000,00	14 073 331,00
2023-4	33	Construction d'un bâtiment modulaire et acquisition d'une parcelle (MAM)	1 314 000	196 000	0	109 094,61	1 398 307,22	2 598,17	0,00
2023-5	32	Aménagement de l'office de tourisme	550 059		0	230 000,00	320 059,00		0,00
2023-6	34	Liaison ferroviaire	289 415		0	44 761,00	84 485,00	76 908,00	83 261,00

Paraphes

69

16

**Après avoir entendu l'exposé,**

## **LES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2017 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

**Vu** le Code Général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Règlement Intérieur de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

**Vu** l'instruction comptable M57 ;

**Vu** l'avis favorable de la commission des finances du 28 mai 2025 ;

**Considérant** la nécessité d'ajuster les autorisations de programme et les crédits de paiement ;

### **DÉCIDENT A L'UNANIMITÉ**

**ARTICLE 1 : D'ADOPTER** la révision de l'autorisation de programme et crédits de paiement suivant :

N° Autorisation de Programme (AP)	N° opéra- tion	Libellé AP	Total AP votée antérieurement	Révision AP	Crédits de Paiement 2023 consommés (CP)	Crédits de Paiement consommés 2024 (CP)	Crédits de Paiement 2025 (CP)	Crédits de Paiement 2026 (CP)	Crédits de Paiement 2027 (CP) et au-delà
2023-1	31	Voies cyclables	4 200 000		24 851	395 405,03	2 530 061,25	860 000,00	389 682,32
2023-2	29	Terrains Familiaux Locatifs (TFL)	1 902 656		0	13 921,21	237 876,10	1 240 000,00	410 858,69
2023-3	19	Centre aquatique	20 000 000		0	15 490,96	481 178,04	5 430 000,00	14 073 331,00
2023-4	33	Construction d'un bâtiment modulaire et acquisition d'une parcelle (MAM)	1 314 000	196 000	0	109 094,61	1 398 307,22	2 598,17	0,00
2023-5	32	Aménagement de l'office de tourisme	550 059		0	230 000,00	320 059,00		0,00
2023-6	34	Liaison ferroviaire	289 415		0	44 761,00	84 485,00	76 908,00	83 261,00

**ARTICLE 2 : D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Paraphes	
	

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission*

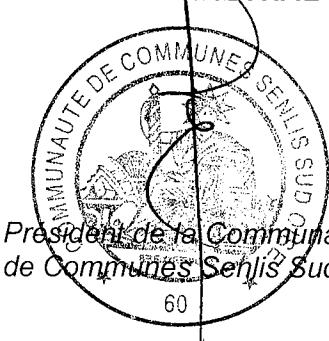
*En Sous-Préfecture le : 06 NOV. 2025*

*De la publication sur le site internet de la CCSSO : 06 NOV. 2025*

*Fait à Senlis, le*

**06 NOV. 2025**

**Guillaume MARÉCHAL**



**Patrick GAUDUBOIS**



*Secrétaire de séance*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemercier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01 dans un délai de deux (2) mois à compter de date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le Tribunal Administratif peut être également saisi via l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*